

VILLE DE QUÉBEC

Conseil de la ville

RÈGLEMENT R.V.Q. 1972

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES SOCIÉTÉS D'INITIATIVE ET DE DÉVELOPPEMENT RELATIVEMENT À LA ZONE COMMERCIALE SAINT-SAUVEUR

Avis de motion donné le 4 juillet 2012 Adopté le 27 août 2012 En vigueur le 30 août 2012

NOTES EXPLICATIVES

Ce règlement modifie le Règlement sur les sociétés d'initiative et de développement afin d'y insérer le plan décrivant les limites de la zone commerciale Saint-Sauveur où une société d'initiative et de développement des artères commerciales peut être constituée.

MODIFICATION AVANT ADOPTION

Ce règlement est modifié avant son adoption par le remplacement du plan de la zone commerciale Saint-Sauveur par un nouveau plan de la zone commerciale susmentionnée, lequel est joint à l'annexe I du présent règlement.

RÈGLEMENT R.V.Q. 1972

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES SOCIÉTÉS D'INITIATIVE ET DE DÉVELOPPEMENT RELATIVEMENT À LA ZONE COMMERCIALE SAINT-SAUVEUR

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL DE LA VILLE, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

- **1.** L'annexe I du *Règlement sur les sociétés d'initiative et de développement*, R.R.V.Q. chapitre S-1 et ses amendements, est modifiée par l'insertion aux plans de cette annexe, du plan de la zone commerciale Saint-Sauveur de l'annexe I du présent règlement.
- 2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE I

(article 1)

ZONE COMMERCIALE SAINT-SAUVEUR



Date: 14 août 2012 Échelle: 1 / 8 200

PUM/ARCGIS/ASS_GENS_AFFAIRE/CREATION_SDC

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE Division de l'industrie

du commerce et des services





